

1. Introduction / Informations

L'ACGB (grâce à la Ville de Genève) met à disposition des organisateurs d'évènements au centre sportif de la Queue d'Arve des réseaux WiFi. La vitesse totale disponible est d'environ 100Mbit/s symétrique et peut être augmenté sur demande (à justifier) par la Ville de Genève à environ 400Mbit/s.

Les réseaux WiFi suivants sont à disposition :

- **ACGB** : WiFi réservé à la gestion de l'association et non accessible aux organisateurs
- **ACGB Scoring** : WiFi utilisé par le matériel de scoring TV (accessible seulement depuis ces appareils)
- **ACGB Hardware** : WiFi utilisé par le matériel de l'ACGB (accessible seulement depuis celui-ci)
- **ACGB Tournament** : WiFi dédié aux organisateurs de l'évènement

Les appareils présents sur les réseaux « ACGB », « ACGB Hardware » et « ACGB Tournament » peuvent communiquer entre eux.

Le mot de passe du WiFi « ACGB Tournament » est changé après chaque évènement et est communiqué à l'organisateur quelque temps avant sont évènement. Pour les autres réseaux, les appareils concernés sont déjà configurés.

2. Conditions d'utilisation des WiFi

Les WiFi mis à disposition des organisateurs d'évènement et particulièrement le WiFi « ACGB Tournament » ne sont pas dédiés aux participants ou au public de l'évènement. **Une utilisation dans ce sens est totalement proscrite.**

Il est interdit à qui que ce soit hormis aux membres du comité de l'ACGB (ou à une personne expressément désignée par ceux-ci) de toucher au routeur présent dans l'armoire 7 ou d'y brancher / débrancher des câbles. Les interfaces Ethernet du routeur sont protégées et aucun trafic n'y est possible. En dehors d'une autorisation spécial accordée par l'association, seul l'utilisation du WiFi est possible.

Les réseaux WiFi et leur connexion à internet sont à disposition pour une utilisation dans le cadre de la gestion d'un évènement et ne doivent pas servir de manière excessive en dehors de celle-ci. Il est particulièrement interdit d'utiliser cette connexion pour l'accès ou le partage des contenus listé ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Contenus illégaux
- Contenu protégé par copyright dont vous n'avez pas les droits d'utilisation
- Contenu pour adultes
- Jeux d'argent
- Piratage
- Contenu violent

Les restrictions de contenu présent dans les conditions générale d'utilisation du WiFi de la ville de Genève (« ((o)) ville-geneve ») sont aussi en vigueur.

3. Sanctions

L'association se réserve le droit de sanctionné toute utilisation de ses réseaux ne respectant pas les conditions d'utilisation. **La possibilité d'avoir un tel réseau est une chance** et permettra d'augmenter la qualité et de facilité l'organisation des évènements. Cette chance ne doit pas être prise à légère, l'ACGB n'hésitera donc pas à sanctionner si cela est nécessaire.

4. Responsabilité du trafic

La responsabilité de l'entièreté du trafic généré depuis les réseaux que met à disposition l'association (hormis le WiFi « ACGB ») incombe à l'organisateur de l'évènement pendant toute la période de validité du mot de passe fournis pour le WiFi « ACGB Tournament ». Ce mot de passe est généralement mis en place entre un et deux jours avant le premier jour de mise en place de l'évènement et est immédiatement communiqué (voir même communiquer au préalable) à l'organisateur. Son changement est opéré dans un délai d'un à deux jours suivant la date de fin de rangement de l'évènement.

5. Collecte des données

Les réseaux de l'ACGB reposant sur l'infrastructure de la Ville de Genève, celle-ci peut collecter des données et en disposer selon ses propres conditions.

A des fins de protection en cas d'utilisation frauduleuse ainsi que d'analyse de la bonne utilisation des réseaux mis à disposition, l'association collecte des données d'utilisation qui peuvent inclure (liste non exhaustive) :

- Quantité de données utilisée
- Périphériques connectés
- Type d'application
- Domaines consultés

Bien que nous collections des données sur les domaines consulté l'ACGB ne collecte pas (et n'a pas la possibilité) le contenu des sites consulté. Par exemple, nous pouvons voir que des requêtes ont pu être faite sur un serveur de mail sans pour autant avoir accès au contenu de ces mails.

6. Politique de confidentialité et de conservation des données

Les données produites par l'association sont conservées un an et ne sont accessible que par celle-ci. Ces données peuvent toutefois être communiquée à la Ville de Genève ou à une autorité Suisse si une demande est faite (par exemple à la suite d'un soupçon d'utilisation frauduleuse de la connexion internet). L'ACGB n'est pas responsable de l'utilisation faite par ces tiers.

Ces données n'étant pas reliée à un utilisateur, mais étant générale (donc anonymisées) elles ne sont pas considérées comme étant des données personnelles et ne donne pas le droit au droit à l'oubli.

Le maître du fichier est le responsable informatique actuellement en fonction de l'Association Cantonale Genevoise de Badminton. Si ce rôle n'est pas actuellement pourvu c'est à défaut à la présidence de l'association que revient ce rôle.

7. Informations et contact

Le point de contact pour l'obtention d'informations ou autre concernant le réseau de l'ACGB est le responsable informatique en activité, à défaut la présidence de l'association si ce poste n'est pas pourvu. Informations de contact disponible sur cette page : <https://acgb.ch/comite/>